

## FICHE DE POSTE

### Maître Égalité des Chances et des Territoires 1<sup>er</sup> degré

<b>Références</b>	Circulaire et communiqué de presse de rentrée 2022 Projet académique Ambition 2024 : favoriser l'équité territoriale, une volonté de justice sociale			
<b>Poste</b>	Intitulé : ACS ASOU G000 Implantation des supports			
<b>Poste</b>	<b>ECOLE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>IEN</b>	<b>COLLEGE du Réseau</b>
<b>Poste</b>	EEPU ARISTIDE BRIAND	BARJOLS	SAINT MAXIMIN	Collège Joseph d'Arbaud - Barjols
<b>Poste</b>	EEPU LES EUCALYPTUS	FREJUS	ST RAPHAEL/FREJUS	Collège Villeneuve - Fréjus
<b>Poste</b>	EEPU EXCELSIOR	HYERES	HYERES	Collège Marcel Rivière - Hyères
<b>Poste</b>	EEPU FORT ROUGE	TOULON	TOULON 1	Collège George Sand - Toulon
<b>Poste</b>	EEPU CLAUDE DEBUSSY	TOULON	TOULON 2	Collège Django Reinhardt - Toulon
<b>Poste</b>	EEPU LAZARE CARNOT	TOULON	TOULON 2	Collège Marcel Pagnol - Toulon
<b>Poste</b>	EEPU SAINT JEAN DU VAR	TOULON	TOULON 3	Collège Voltaire - Toulon
<b>Lieu d'exercice</b>	L'enseignant travaille sur des <b>écoles maternelles et/ou élémentaires</b> du Réseau Égalités des Chances et des Territoires (RECT) identifiées par l'IEN de circonscription à partir de critères précis (résultats aux évaluations nationales, projets au plan local...). Son école de rattachement se situera dans ce périmètre.			
<b>Fonction</b>	Maître Égalité des chances et des territoires.			
<b>Principales missions</b>	Le Maître Égalité des Chances et des Territoires 1 <sup>er</sup> degré orientera son action en fonction des axes de travail pédagogiques et éducatifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et approfondir les <b>enseignements fondamentaux</b> : lexique, fluence, construction du nombre, résolution de problème...</li> <li>- Recentrer l'apprentissage de ces enseignements en s'appuyant sur <b>les résultats aux évaluations nationales</b> pour définir les priorités en lien avec l'IEN de circonscription les IEN chargés des missions mathématiques, français et les IA-IPR disciplinaires dans le cadre des groupes de travail issus du <b>Conseil Académique des Savoirs Fondamentaux</b>.</li> <li>- Travailler en <b>étroite collaboration</b> avec les équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires</li> </ul>			
<b>Connaissances et compétences attendues</b>	Les missions de MECT requièrent un intérêt certain pour l'innovation et la réflexion pédagogiques, dans le contexte du Réseau Égalité des Chances et des Territoires ainsi que la capacité à impulser des actions et à être force de proposition pour les écoles dans lesquelles il interviendra. <p><b>Les connaissances attendues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaissance dans le domaine de l'évaluation</li> <li>➤ Connaissance des dispositifs partenariaux</li> </ul> <p><b>Les compétences attendues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Compétences relationnelles : écoute, recul, positionnement adapté à la situation de communication</li> <li>➤ Capacités à travailler en équipe avec les différents partenaires</li> <li>➤ Être en mesure de repérer la difficulté scolaire et de proposer les éléments de remédiation nécessaires</li> </ul> <p><b>Déontologie :</b></p> Faire preuve de discrétion professionnelle dans les relations avec les différents partenaires, confidentialité sur certaines informations concernant les écoles, les élèves...			
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avoir 5 ans d'AGS au 01/09/2023</li> <li>➤ Nommé à titre définitif sur une circonscription, le maître est affecté dans une école de rattachement Celle-ci peut être modifiée à chaque année scolaire, au sein de la circonscription En outre il est susceptible d'être sollicité pour intervenir dans une seconde école, toujours au sein de la circonscription. Son service s'inscrit dans le cadre du décret n° 2017-444 du 29 mars 2017</li> <li>➤ Prise de fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023.</li> </ul>			
<b>Modalités</b>	<b>Postes soumis à entretien</b> Après examen des dossiers de candidatures et avis du DASEN, les candidats, dont le dossier est retenu, seront convoqués pour un entretien. Les candidats bénéficiaires d'un avis favorable seront départagés en fonction de leur barème.			